



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° DP 005 075 23 H0025

date de dépôt : 19 juin 2023
demandeur : Madame LEFEBVRE Véronique
pour : la construction d'un abri de jardin et
l'implantation de 2 brises-vues
adresse terrain : 61 IMP des Procureurs, à
Manteyer (05400)

Commune de Manteyer

ARRÊTÉ N° 391 2023.
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Manteyer

Le maire de Manteyer,

Vu la déclaration préalable présentée le 19 juin 2023 par Madame LEFEBVRE Véronique demeurant 61 IMP des Procureurs, Manteyer (05400);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un abri de jardin et l'implantation de 2 brises-vues ;
- sur un terrain situé 61 IMP des Procureurs, à Manteyer (05400) ;
- pour une surface de plancher créée de 20 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 19 juillet 2023 (emplacement des brises-vues et descriptif du projet);

Vu le PLU de la commune de MANTEYER approuvé le 23/09/2019 ;

Vu le porter à connaissance de la Préfète en date du 17 juillet 2018 par lequel une information en matière de prévention des risques a été produite ;

Considérant que le terrain est situé en zone Ub1 du Plan Local d'Urbanisme, dans laquelle les constructions doivent s'implanter avec un recul de 3,00 par rapport à l'alignement des voies et emprises publiques ;

Considérant que les brises-vues sont implantés à une distance d'environ 1,00 de l'alignement de la voie, qu'ainsi ils ne respectent pas les dispositions du règlement du PLU précité ;

ARRÊTE

Article 1

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

A MANTEYER
Le 24-07-2023.

Le maire,



Robert PAUCOTON

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.